

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2008  
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DANCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50  
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30  
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André  
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00  
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime  
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15  
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30  
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine  
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno  
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique  
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. LOTHAIER Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00  
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy  
M. PONS Henri à M. PETIT Alain  
Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth

### **EXCUSE :**

M. BREILLAT Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Exercice 2007 - Décision Modificative n°14 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles L 1612-1, L 1612-9 et 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Par ailleurs, en application des dispositions prévues par l'article L 1612-11 du même code, l'organe délibérant peut, en outre, dans le délai de vingt et un jours suivant la fin de l'exercice, apporter des modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections.

Les délibérations relatives aux modifications prévues ci-dessus doivent être transmises au représentant de l'Etat au plus tard cinq jours après le délai limite fixé pour leur adoption.

Dans le cadre de la présente décision qui constitue la dernière décision budgétaire de l'exercice 2007, il est proposé d'ultimes virements et ajustements de crédits portant pour l'essentiel sur des opérations d'ordre entre les sections de chaque budget, à l'intérieur de mêmes sections et entre les sections du budget principal et de celles de certains budgets annexes.

En synthèse, la décision modificative n° 14 se présente par grandes masses, en mouvements budgétaires, mouvements réels et mouvements d'ordre, comme suit.

| Libellés                  | Mouvements Budgétaires |                      | Mouvements Réels    |                     | Mouvements d'Ordre   |                      |
|---------------------------|------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
|                           | Dépenses               | Recettes             | Dépenses            | Recettes            | Dépenses             | Recettes             |
| Section d'investissement  | 16.012.809,95          | 22.233.742,37        | 0,00                | 0,00                | 16.012.809,95        | 22.233.742,37        |
| Section de fonctionnement | 5.451.927,58           | 5.492.725,58         | -1.027.808,26       | 5.233.922,16        | 6.479.735,84         | 258.803,42           |
| <b>TOTAUX</b>             | 21.464.737,53          | 27.726.467,95        | -1.027.808,26       | 5.233.922,16        | 22.492.545,79        | 22.492.545,79        |
| <b>EXCEDENT</b>           | <b>6.261.730,42</b>    |                      | <b>6.261.730,42</b> |                     |                      |                      |
| <b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b> | <b>27.726.467,95</b>   | <b>27.726.467,95</b> | <b>5.233.922,16</b> | <b>5.233.922,16</b> | <b>22.492.545,79</b> | <b>22.492.545,79</b> |

Cette décision modificative est en excédent net de **6.261.730,42 €**, excédent qui s'explique par les éléments suivants :

Au budget annexe Transports, un produit supplémentaire de versement transport de 5.000.000 € auquel viennent s'ajouter des économies d'intérêts réalisées au cours de l'exercice 2007 pour 1.600.000 € ouvrent la possibilité, en basculant cette somme (6.600.000 €) en section d'investissement par le biais du « virement au profit de la section d'investissement », d'effacer, le moment venu, à due concurrence, des restes à réaliser de prévisions d'emprunts apparaissant dans ce budget.

En comptes agrégés, cette somme de 6.600.000 € est :

- d'une part, abondée par une réduction de crédit à hauteur de 40.798,00 € opérée en section de fonctionnement du budget annexe Réseau de Chaleur, réduction nécessaire pour rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes de cette section et,
- d'autre part, atténuée par la restitution par le budget annexe des Restaurants Administratifs au budget principal d'un solde (379.067,58 €) de subvention d'équipement versée il y a quelques années par ce dernier budget (2.511.600 €) pour assurer le financement des travaux de rénovation des deux restaurants administratifs (Hôtel de la Communauté et Latule).

Cette restitution, financée au budget annexe des Restaurants Administratifs par l'excédent d'investissement, constate, à due concurrence, au compte administratif 2006 et repris au budget supplémentaire 2007, doit intervenir préalablement à la clôture des comptes du budget annexe précité.

En résumé et de manière analytique, l'excédent net de 6.261.730,42 € se répartit, dans la présente décision modificative, comme suit :

| Budgets Annexes            | Dépenses              | Recettes            |
|----------------------------|-----------------------|---------------------|
| Restaurants Administratifs | 379.067,58            | -                   |
| Réseau de Chaleur          | -40.798,00            | -                   |
| Transports                 |                       | 6.600.000,00        |
| <b>TOTAL</b>               | <b>338.269,56</b>     | <b>6.600.000,00</b> |
| <b>Excédent net</b>        | <b>6.261.730,42 €</b> |                     |

Les autres principaux faits marquants de cette décision budgétaire peuvent être résumés comme suit :

Au budget principal :

- est repris, pour mémoire, un arrêté de virement de crédit n° 2007/2911 daté du 27 décembre 2007 ayant pour but d'abonder, à partir du crédit des dépenses imprévues de la section d'investissement, une ligne de capital d'emprunt pour un montant de 75.923,81 €,
- est retracée, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14, en section d'investissement, par une écriture d'ordre, s'équilibrant en dépenses et recettes à 15.630.952,37 €, une opération de refinancement de dette, sans mouvement de fonds, provenant de la transformation d'un contrat de financement long terme renouvelable (CFLTR) souscrit auprès de DEXIA CREDIT LOCAL (emprunt n° interne 2397) en emprunt classique.

En section de fonctionnement de ce même budget, sont également proposés quelques ultimes ajustements de crédits, à hauteur de 1.113.883,98 €, financés pour partie (664.951,42 €) par prélèvement sur le crédit des dépenses imprévues.

Les intérêts courus non échus à constater sur 2007 pour paiement en 2008 sont mis à niveau pour tenir compte notamment des nouveaux emprunts souscrits en 2007.

L'attribution de compensation versée et reçue est abondée en dépenses et recettes, à hauteur de 61.333,14 €, afin de correspondre aux montants ajustés en cours d'année par le Conseil de Communauté.

Les charges de personnel à facturer par le budget principal à différents budgets annexes sont, enfin, également ajustées pour être en adéquation avec les montants réels exposés.

Au regard des éléments ci-dessus exposés, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir, en application notamment des dispositions de l'article L 2312-2 du code général des collectivités territoriales, d'une part, et de la délibération n° 2001/1006 du 9 novembre 2001, d'autre part,

- **Adopter**, par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 14 qui, tous budgets confondus,

s'élève, en mouvements budgétaires, en recettes à **24.726.467,95 €** et à **21.464.737,53 €** en dépenses, un excédent net **6.261.730,42 €** apparaissant pour les raisons indiquées dans l'exposé des motifs ;

- **Décider** formellement le remboursement au budget principal par le budget annexe « Restaurants Administratifs » du reliquat (379.067,58 €) de subvention d'équipement (2.511.600,00 €) versé par le budget principal par mandat n° 35484, bordereau 2210 du 31 décembre 2002, pour assurer le financement des travaux de rénovation des deux restaurants administratifs (l'Hôtel de Communauté et Latule).

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES PAR :

Voix pour

Voix contre

Abstention

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
21 JANVIER 2008

PUBLIÉ LE : 21 JANVIER 2008

M. HENRI HOUDEBERT